

Octobre
2009



**Des conseillers de la Chambre d'agriculture
à votre service
pour un accompagnement personnalisé**

Parce que vos décisions ont un impact sur l'avenir de votre entreprise, nous vous accompagnons pour les préparer. Le conseil d'entreprise est un appui apporté au chef d'entreprise qui souhaite disposer d'avis et d'analyses provenant d'une personne extérieure à l'entreprise, ayant des compétences économiques, juridiques, fiscales, sociales.

Nous intervenons dans la plus stricte confidentialité.

Selon vos besoins et vos souhaits, nous travaillons en collaboration avec diverses structures ou compétences spécialisées : conseiller technique de production, expert comptable, Point Info Installation, Point Info Transmission, conseiller Emploi, conseiller juridique...



Claire BEAUVERD

☎ 04 42 23 86 20

☎ 04 42 23 81 04

c.beauverd@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Hélène CHERET

☎ 04 42 23 86 55

☎ 04 42 23 81 04

h.cheret@bouches-du-rhone.chambagri.fr

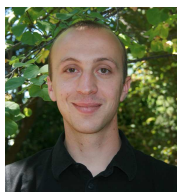


Jean-Paul CAPPY

☎ 04 42 23 93 92

☎ 04 42 23 30 40

jp.cappy@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Christophe PORRY

☎ 04 42 23 86 55

☎ 04 42 23 81 04

c.porry@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Nos services

Accompagner la transmission d'entreprise

Lorsque vous envisagez la transmission de votre exploitation, le conseiller d'entreprise s'attachera à éclairer les différents choix qui s'offrent à vous, à discuter avec vous de la progressivité de cette transmission, à en mesurer les conséquences personnelles, patrimoniales, fiscales et sociales. Nous intervenons en lien avec le Point Info Transmission.

Contacts : Claire Beauverd / Jean-Paul Cappy / Christophe Porry

Accompagnement lors de difficultés économiques

Parfois une exploitation traverse une période délicate : revenu insuffisant, endettement élevé, situation de trésorerie difficile, difficultés pour payer les factures des fournisseurs ou de la MSA, ...

Les soucis sont tels que l'exploitant a peut-être du mal à voir les possibilités d'amélioration de la situation : "le nez dans le guidon" disent certains...

Un conseiller peut l'aider à **y voir plus clair**, et permettre de prendre l'exacte mesure des difficultés que traverse l'exploitation.

Il analyse avec l'exploitant les **différentes stratégies envisageables**. Il apporte des informations dont l'exploitant a besoin pour résoudre ces difficultés. Et avec lui il met en lumière les possibilités de redressement de l'exploitation.

Selon la situation, les questions abordées sont différentes (possibilité de modifier la commercialisation, d'introduire d'autres productions, de réaménager des dettes, comment aborder la discussion avec le banquier, faire le point sur les factures MSA ...).

Le conseiller élabore avec l'exploitant une prévision des dépenses et recettes à venir et, si besoin est, des comptes de résultat et bilans prévisionnels.

Il conseille l'exploitant dans la mise en œuvre des mesures de soutien aux exploitations en difficultés (prise en charge de cotisations sociales, ...), qui peuvent aider à passer un cap délicat.

Cette collaboration a lieu dans la plus totale **confidentialité**. C'est l'exploitant qui garde la totale maîtrise des décisions à prendre.

Le conseiller peut se déplacer sur l'exploitation. Cette intervention est **gratuite** pour l'exploitant.

L'exploitant est invité à prendre contact d'abord par téléphone, puis un rendez-vous aura lieu s'il le souhaite.

Contacts : Claire Beauverd / Jean-Paul Cappy

Accompagner la gestion de projet

Vous souhaitez faire un **état des lieux global** et de définir les **grandes orientations à venir**, **diversifier** votre activité , réaliser un **investissement**, le conseiller d'entreprise peut vous accompagner lors de ces projets (collecte des infos, analyse des conséquences,...).

Selon vos besoins, des points tels que l'analyse des résultats par activité, la planification des productions, l'organisation du travail, l'optimisation fiscale et sociale, la gestion de trésorerie, l'analyse de rentabilité, l'élaboration d'un résultat prévisionnel, ... pourront être abordés

Le conseil d'entreprise peut aussi porter sur l'analyse patrimoniale et les perspectives de l'entreprise lors d'un **changement** : rupture de communauté matrimoniale, rupture d'une société familiale d'exploitation en commun, **arrivée d'un jeune** sur l'exploitation qui serait le successeur potentiel.

Contacts : Claire Beauverd / Jean-Paul Cappy / Hélène Chéret / Christophe Porry

Les références technico-économiques

A quoi servent-elles ?

A apporter un repère aux exploitants et leur permettre de :

- Se situer par rapport aux autres (atouts, marges de progrès, ...),
- Prendre des décisions et maintenir leur compétitivité,
- Avoir des repères à l'installation.

A servir d'appui aux conseillers techniques et aux conseillers d'entreprises.

Comment sont-elles constituées ?

- A partir d'enregistrements réalisés sur les exploitations
- A dire d'experts
- Par des recherches documentaires issues du réseau Chambres d'agriculture



Laura BRONDINO

☎ 04 42 23 86 12

☎ 04 42 23 81 04

l.brondino@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Les actions à la CA13

Les références technico-économiques par production

- **Nouvelle version de la brochure « Optimiser la production des légumes sous abris ».** Informations technico-économiques précises pour 9 productions (Aubergine, Concombre, Courgette, Fraise hors-sol, Melon, Poivron, Salade, Tomate, Tomate hors-sol).
- **Le calendrier cultural des principales productions du département** (disponible sur le site Internet de la CA13)

Les études technico-économiques

- **Travaux en cours :**
Etude sur les stratégies énergétiques en tomates hors-sol sous serre dans les Bouches-du-Rhône
- **Travaux terminés :**
Etude des stratégies pour la production de fraise hors-sol dans les Bouches du Rhône - déc. 2008
Etude du coût de l'énergie en serre et de son poids dans le coût total de production pour la tomate – sept. 2006

L'énergie

La Chambre d'Agriculture a comme objectif d'aider les serristes, en trouvant des solutions pour réduire le coût de la facture énergétique.

Les projets en cours sur les sources alternatives sont :

- **Les rejets thermiques** : recherche de sources de chaleur issues d'industries,
- **Les centres d'enfouissement techniques** : récupérer le biogaz des déchets et le valoriser en chaleur
- **La géothermie** : des forages sont en cours dans le département pour exploiter l'eau chaude du sous-sol (entre 40 et 70°C)
- **Le solaire** : projet innovant de chauffage par le solaire
- **Le bois** : garantir le coût et l'approvisionnement sur le long terme

Sur le thème de l'énergie, les actions ne se limitent pas qu'au poste chauffage. La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner :

- Sur le **photovoltaïque**
- Dans un **Plan de Performance Energétique (PPE)** qui est un nouveau dispositif national d'aide aux investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables (ENR).
- Dans l'appel à projet **AGIR « 100 exploitations agricoles exemplaires »**. Cet appel à projet a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à prendre en compte la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.



Julien NEDELLEC

☎ 04 42 23 86 73

☎ 04 42 23 81 07

j.nedellec@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La gestion des effluents

La Chambre d'agriculture travaille sur les effluents de serre selon différentes approches :

- **Un travail de recherche pour l'expérimentation de nouvelles techniques** en partenariat avec les organismes de recherche, CTIFL, APREL avec la mise en place et le suivi de site pilote pour une application concrète sur les exploitations agricoles.
- **Une approche spécifique sur la plaine de Berre pour la mise en place de systèmes de traitement des effluents.** Cette approche est impulsée par le risque de classement en zone vulnérable nitrate en 2011.

Au niveau du traitement des effluents de serre, plusieurs solutions techniques sont envisageables et adapter à la spécificité de chaque exploitation.

- le traitement des effluents avant leur rejet, bassin végétalisé, ...
- le recyclage en circuit fermé avec désinfection et injection sur culture
- le recyclage en circuit ouvert, les effluents sont utilisés pour d'autres applications



Thomas FOUANT

☎ 04 42 23 86 72

☎ 04 42 23 81 07

t.fouant@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Les démarches « Qualité »

- ✓ Accompagnement des agriculteurs dans les démarches qualité
- ✓ Réalisation d'un diagnostic d'exploitation gratuit (pris en charge par le Conseil Général) donnant lieu à un compte rendu mettant en évidence tous les points à mettre en place
- ✓ Création des documents demandés pour la certification, mise en conformité des exploitations, suivi jusqu'au passage de l'organisme certificateur

La conversion à l'agriculture biologique



François MARTIN
☎ 04 42 23 86 26
☎ 04 42 23 81 07
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Les renseignements fournis portent sur 4 volets :

- La réglementation et les démarches de conversion
- Les principes de production de l'agriculture biologique
- Les filières et la commercialisation
- Les dispositifs d'aides existants

Les formations sur le thème

- Conversion à l'Agriculture Biologique
- Maraîchage biologique

Les autres démarches

- Agriculture Raisonnée,
- HVE
- Nutrition Méditerranéenne en Provence
- HACCP
- Normes (AFNOR,...)
- Global gap
- Etc, ...



Emmanuèle DAVIN GEIL
☎ 04 42 23 86 52
☎ 04 42 23 81 07
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La promotion des produits

La **vente directe** est une activité commerciale exercée par des particuliers, principalement agriculteurs, ou des groupements qui n'ont pas le statut de commerçant ou qui n'en supportent pas les obligations et les charges. Le produit s'adresse à un consommateur final sans passer par les circuits traditionnels de commercialisation ou de distribution. L'agriculteur s'engage à vendre uniquement les produits issus de son exploitation. La vente peut se faire à la ferme, mais aussi sur les marchés locaux.

Les actions à la CA13



Grégory GALTIER
☎ 04 42 23 86 23
☎ 04 42 23 81 03
g.galtier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

- ✓ Organisation de marchés paysans
- ✓ Gestion de la vente directe
- ✓ Produits de la ferme, via le réseau Bienvenue à la Ferme
- ✓ Création de marchés paysan, magasins collectifs
- ✓ Organisation d'opérations de promotion des produits locaux :
 - ➔ Depuis juillet 2008, la Chambre d'agriculture mène une **opération intitulée "les Bonnes Récoltes"**, avec l'association départementale des Logis de France, le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil général des Bouches-du-Rhône. Le but de cette opération est d'associer les producteurs du département à une campagne de valorisation des produits du terroir dans les Bouches-du-Rhône avec les Logis de France.
 - ➔ Egalement, depuis mars 2009, la Chambre d'agriculture et la SNCF (TER) proposent **des Paniers Fraîcheurs dans 6 gares du département**. Chaque semaine, les producteurs vendent directement aux voyageurs des paniers de fruits et légumes issus de leur exploitation.



Olivier D'ORTOLI
☎ 04 42 23 86 25
☎ 04 42 23 81 03
o.ortoli@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Des conseillers spécialisés en maraîchage

Légumes sous abris



Anne TERRENTROY
☎ 04 42 23 86 57
☎ 04 42 23 81 04
a.terrentroy@bouches-du-rhone.chambagri.fr

- ✓ **Information et conseil aux agriculteurs** aux différents stades de l'activité de l'exploitation, depuis l'établissement du calendrier de productions, la fertilisation, les techniques culturales, la protection des cultures jusqu'à la récolte
- ✓ **Accompagnement lors du montage de dossiers d'aides** aux investissements et à la modernisation des serres
- ✓ Participation à l'ensemble des projets cités ci-avant et **relais entre les différents conseillers de la CA13, les conseillers de CETA et les producteurs**

Légumes de plein champ



Michel GEYNET
☎ 04 42 23 86 58
☎ 04 42 23 81 04
m.geynet@bouches-du-rhone.chambagri.fr